

COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX SC

Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant un exercice.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Fondement de l'opinion sans réserve

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 460.098.358 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 4.466.433 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 30 avril 2025 une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit

toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses

déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une

manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que

celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du fait que les comptes annuels de l'exercice précédent n'ont pas été déposés dans les délais prévus par le Code des sociétés et associations.

Battice, 30 avril 2026

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Catherine Grégoire*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux**
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Rue Canal-de-l'Ourthe N° : 8 Boîte :
Code postal : 4031 Commune : Angleur
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
Adresse Internet : www.cile.be
Adresse e-mail : info@cile.be

Numéro d'entreprise 0202.395.052

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 26-12-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 18-06-2026

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2025 au 31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2024 au 31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.4, C-app 6.4.1, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 7, C-app 9, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

CARLOZZI Adrien

Rue des genêts 1
4570 Marchin
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

LIBON Anne-Marie

Rue du paradis 5
4432 Alleur
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

LEBEAU Caroline

Bois de Mauhin 11
4608 Warsage
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

FASSOTTE Céline

Rue des dominicains 4 C
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

HENROTTIN Didier

Rue sur les bouhys 101
4610 Beyne-Heusay
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Vice-président du Conseil d'Administration

DOSOGNE Eric

Chemin de Henimont 1A
4500 Huy
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

VAN SEVENANT Eric

Rue de la Concorde 41
4800 Verviers
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-01-09

Fin de mandat :

Observateur - Président du comité de direction SWDE

VENDY Etienne

Rue de Beaufays 24A
4870 Trooz
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

LIDJI-HOUET Faustin

Avenue Franklin Roosevelt 3
4500 Huy
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

HERRY Florence

Rue de la digue 25
4420 Saint-Nicolas (Liège)
BELGIQUE
Début de mandat : 2018-01-09

Fin de mandat :

Observatrice - Directrice générale AIDE

COCHART Jérôme

Rue de Saive 21
4671 Saive
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

CAPPA Marc

Rue Louis PASTEUR 31
4624 Romsée
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

NOSSENT Marie-Christine

Rue du Pré Wigi 20
4040 Herstal
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-03-01

Fin de mandat :

Observatrice - Directrice générale INTRADEL

CHINKHOYEV Muslim

Quai de la régence 13
4130 Esneux
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

LECERF Patrick

Rue Es Thier 43
4180 Hamoir
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

LAMALLE Philippe

Rue Parc du Mary 22
4130 Esneux
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-09-09

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

ROUZEEUW Robert

Rue Maxime GORKI 1
4100 Seraing
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

BELHOCINE Sandra

Rue du Village 173
4460 Grâce-Hollogne
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

SMOLDERS Thibaud

Rue François CORNET 50
4340 Awans
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Administrateur

CIALONE Thomas

Rue des héros 3
4431 Loncin
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-06-19

Président du Conseil d'Administration

LABRUYERE Vanessa

Chevron 56

4987 Stoumont

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2031-05-19

Administrateur

BDO Réviseurs d'entreprises (B00023)

0431088289

Da Vincilaan 9

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat : 2028-06-19

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

GREGOIRE Catherine (A02407)

Réviseur d'entreprises

Waucomont 51

4651 Battice

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>373.293.685</u>	<u>367.804.906</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	8.578.157	9.761.356
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	359.151.635	352.479.658
Terrains et constructions		22	44.432.540	45.665.586
Installations, machines et outillage		23	299.485.169	289.105.413
Mobilier et matériel roulant		24	1.582.724	1.618.973
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	292.536	302.905
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	13.358.666	15.786.780
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	5.563.892	5.563.892
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	5.563.892	5.563.892
Actions et parts		284	5.520.500	5.520.500
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	43.393	43.393

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	86.804.673	88.578.437
Créances à plus d'un an		29	60.000	60.000
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	60.000	60.000
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	5.313.160	5.158.213
Stocks		30/36	5.313.160	5.158.213
Approvisionnements		30/31	3.849.677	3.767.193
En-cours de fabrication		32	1.463.483	1.391.020
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	36.469.019	32.282.282
Créances commerciales		40	34.134.200	30.232.578
Autres créances		41	2.334.819	2.049.704
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	797.067	752.407
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	797.067	752.407
Valeurs disponibles		54/58	24.981.300	30.345.884
Comptes de régularisation	6.6	490/1	19.184.127	19.979.652
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	460.098.358	456.383.343

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	<u>366.590.582</u>	<u>360.929.154</u>
Disponible		10/11	49.837.018	49.837.018
Indisponible		110		
		111	49.837.018	49.837.018
Plus-values de réévaluation		12	52.941.345	54.995.635
Réserves		13	180.314.997	178.037.384
Réserves indisponibles		130/1	29.020.605	28.797.283
Réserves statutairement indisponibles		1311	8.305.069	8.081.747
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	20.715.536	20.715.536
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	151.294.392	149.240.101
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	50.123.452	45.880.341
Subsides en capital		15	33.373.770	32.178.775
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>3.392.199</u>	<u>3.943.238</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	3.392.199	3.943.238
Pensions et obligations similaires		160	1.323.383	1.269.660
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	2.068.816	2.673.578
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>90.115.577</u>	<u>91.510.951</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	47.441.600	51.541.600
Dettes financières		170/4	47.400.000	51.500.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	47.400.000	51.500.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	41.600	41.600
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	41.416.021	38.649.483
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.100.000	4.100.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	26.659.355	22.943.350
Fournisseurs		440/4	26.659.355	22.943.350
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	238.490	256.608
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	8.933.811	8.562.135
Impôts		450/3	2.600.127	2.482.685
Rémunérations et charges sociales		454/9	6.333.685	6.079.450
Autres dettes		47/48	1.484.365	2.787.390
Comptes de régularisation	6.9	492/3	1.257.956	1.319.868
TOTAL DU PASSIF		10/49	460.098.358	456.383.343

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	170.164.040	168.809.782
Chiffre d'affaires	6.10	70	159.695.588	144.163.597
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	75.820	-132.853
Production immobilisée		72	4.650.588	4.739.250
Autres produits d'exploitation	6.10	74	5.737.809	20.037.081
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	4.235	2.708
Coût des ventes et des prestations		60/66A	165.844.498	155.738.020
Approvisionnements et marchandises		60	82.162.037	74.395.640
Achats		600/8	82.241.164	74.818.864
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-79.127	-423.224
Services et biens divers		61	23.143.177	23.519.973
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	40.265.740	39.584.620
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	16.896.831	15.805.905
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	959.614	1.740.347
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-551.039	-800.871
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.950.102	1.430.739
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	18.035	61.666
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	4.319.542	13.071.762

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	1.806.121	24.862.445
Produits financiers récurrents		75	1.806.121	1.650.815
Produits des immobilisations financières		750	383.524	200.297
Produits des actifs circulants		751	206.498	332.927
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.216.099	1.117.592
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		23.211.630
Charges financières		65/66B	1.305.780	1.338.392
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.305.780	1.338.392
Charges des dettes		650	1.350.176	1.457.128
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	-44.660	-122.768
Autres charges financières		652/9	264	4.033
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	4.819.883	36.595.815
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	353.450	307.263
Impôts		670/3	354.521	307.263
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	1.071	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	4.466.433	36.288.551
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	4.466.433	36.288.551

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	50.346.774	47.694.768
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	4.466.433	36.288.551
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	45.880.341	11.406.217
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2	223.322	1.814.428
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920	223.322	1.814.428
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	50.123.452	45.880.341
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	10.174.007
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	1.037.831	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	11.211.838	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	3.978.439
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	1.609.606	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	5.588.045	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	5.623.793	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	9.575.002
8022	390.922	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	9.965.924	
8122P	XXXXXXXXXX	6.009.214
8072	1.002.346	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	7.011.560	
211	2.954.364	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	85.531.193
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	145.462	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	85.676.655	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	2.894.530
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	2.894.530	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	42.760.137
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.378.509	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	44.138.646	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	44.432.540	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	513.900.934
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	81.853	
Cessions et désaffectations	8172	186.111	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	22.694.275	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	536.490.951	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	164.258.449
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	164.258.449	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	389.053.970
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	12.396.265	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	186.005	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	401.264.230	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	299.485.169	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	10.108.669
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	475.855	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	5.667	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	10.590.192	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	26.789
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	26.789	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	8.516.485
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	517.771	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	9.034.256	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	1.582.724	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	704.747
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	704.747	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	401.842
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	10.369	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	412.211	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	292.536	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	15.786.780

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 21.846.043

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -24.274.157

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 13.358.666

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) 13.358.666

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice**Montants non appelés au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	0
8362		
8372		
(+)/(-) 8382		
8392	0	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	0
(+)/(-) 8542		
8552	0	
(282)		
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)		
8652		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	7.011.862

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393	7.011.862	
------	-----------	--

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

8453P	XXXXXXXXXX	6.800
-------	------------	-------

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8413		
8423		
8433		
8443		
8453	6.800	

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

8523P	XXXXXXXXXX	748.162
-------	------------	---------

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

8523	748.162	
8553P	XXXXXXXXXX	750.000

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8543		
8553	750.000	
(284)	<u>5.520.500</u>	

285/8P	XXXXXXXXXX	43.393
--------	------------	--------

(285/8)	<u>43.393</u>	
---------	---------------	--

8653		
------	--	--

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DE L'APPORT****Apport**

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 49.837.018	49.837.018
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	524.523
8762	524.523
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provisions techniques diverses relatives à l'activité de Distribution
Provisions pour le Fonds social wallon
Provision sociale

Exercice
2.243.532
811.181
337.487

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	4.100.000
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	4.100.000
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	4.100.000

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	16.400.000
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	16.400.000
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	16.400.000

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	31.000.000
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	31.000.000
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	41.600

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	31.041.600
--	------	-------------------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	51.500.000
8931	
8941	
8951	
8961	51.500.000
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	51.500.000
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	2.422.612
450	177.515
9076	
9077	6.333.685

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charges financières à imputer
- Produits à reporter - Travaux
- Autres comptes de régularisation

Exercice
111.743
1.128.500
17.712

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	404	395
9087	393,7	390,4
9088	496.818	507.422
620	25.535.050	25.012.481
621	12.205.407	12.628.525
622	850.262	595.765
623	1.675.021	1.347.849
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	53.723	-64.075
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	1.023.575	1.740.347
Reprises	9113	63.960	
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	2.097.247	2.019.009
Utilisations et reprises	9116	2.648.286	2.819.880
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	54.203	64.368
Autres	641/8	2.895.899	1.366.371
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	11	2
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	5,2	4,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	10.166	7.441
Frais pour la société	617	312.662	228.855

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Interventions de tiers dans travaux

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		242.361
9126		
754		
	973.737	875.230
6501		
6502		
6510		
6511	44.660	122.768
653		
6560		
6561		
654		
655		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>4.235</u>	<u>23.214.338</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	4.235	2.708
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	4.235	2.708
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		23.211.630
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		23.211.630
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>18.035</u>	<u>61.666</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	18.035	61.666
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	18.035	61.666
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	354.521
9135	354.521
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	35.993.431	35.733.556
9146	29.125.585	29.513.647
9147	6.809.856	6.774.588
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

L'engagement financier lié au remplacement des raccords en plomb subsistant sur le réseau au 31 décembre 2025 est de 90.000.000 EUR sur une durée de 9 ans.

Exercice
90.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Le Conseil d'Administration de la C.I.L.E., réuni en séance du 28 décembre 2011, a décidé, à l'unanimité de ses membres, de s'affilier au fonds de pension solidarisé de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations locales et Provinciales (O.N.S.S.A.P.L.) à dater du 1er janvier 2012. Depuis le 1er janvier 2012, les pensions de retraite et de survie sont à charge du fonds de pension solidarisé de l'O.N.S.S.A.P.L. selon les règles de calcul du régime de pension du secteur public. En 2016, l'O.N.S.S.A.P.L. est devenue l'O.R.P.S.S. (par fusion avec l'OSSOM) et ensuite transférée à l'ONSS en 2017. Le régime des pension repris au statut du personnel est plus favorable que le régime de pension du secteur public.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Pour garantir les droits acquis des agents, la C.I.L.E., au travers de l'OFF OGEO FUND, prend en charge la différence entre le montant de la pension calculé selon les règles de calcul reprises au statut du personnel et celui obtenu suivant les règles de calcul du régime de pension du secteur public. Afin de respecter les engagements de pension de la C.I.L.E., une note technique et un plan de financement sont rédigés par OGEO FUND tous les trois ans ou à chaque changement de législation. Ces documents sont communiqués à la FSMA. La valeur du Canton CILE dans OGEO FUND au 31 décembre 2025 est de 145.982.943 Eur.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

- Cautionnements constitués en 2025 dans le cadre des procédures de marchés publics
- Cautionnement SPW
- Cautionnement Province de Liège sur emprunt BEI

Exercice
623.300
50.000
100.000.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	144.502
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	38.200
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation CILE (Octobre 2020) :

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans le Code des sociétés et associations ainsi que dans son arrêté d'exécution du 29 avril 2019.

Pour les matières que la loi règle de manière supplétive et, dans le cas où elle laisse libre choix à l'entreprise, le conseil d'administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il ne pourra être dérogé aux présentes règles d'évaluation qu'après décision expresse du conseil d'administration.

1. ACTIF

1.1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

a) Valorisation

Les frais d'établissement sont valorisés à l'actif à leur valeur d'acquisition.

b) Amortissement

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, les frais d'établissement sont amortis sur une période maximale de 5 ans. Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a) Valorisation

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Lorsque celles-ci sont produites, développées par l'intercommunale pour ses propres besoins, elles sont valorisées à leur prix de revient.

b) Amortissement

Les coûts liés aux développements informatiques, à la migration des données, à l'intégration de l'ensemble des logiciels d'exploitation sous l'environnement SAP exposés entre 2014 et 2016 ainsi que ceux qui sont exposés dans le cadre d'une modification substantielle du projet initial sont amortis sur une période maximale de 10 ans.

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, Les frais d'études, de recherches, d'organisation et de développements informatiques liés au projet de transformation digitale de l'entreprise sont amortis sur une période allant de 3 ans à 5 ans.

Les frais d'études de faisabilité ne se rapportant pas à la réalisation de chantiers s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans.

1.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) Valorisation

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, leur valeur d'apport ou leur coût de revient suivant les directives de l'article R308bis – 8 du plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région Wallonne, dans le respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2005.

Les productions immobilisées sont forfaitairement majorées d'une quote-part de couverture de frais internes indirects représentés par :

- Frais d'études : 7,5% du montant de la moyenne des soumissions ;
- Frais de surveillance : 5,5% du montant de la réalisation ;
- Frais de coordination : Max. 2% du montant de la réalisation.

Dans le cadre de prestations d'études, de surveillance et de coordination externalisées, la production immobilisée peut être majorée du coût réel facturé.

Les nouveaux raccordements sur fonds de tiers sont valorisés à leur prix de revient.

Les immobilisations en cours sont valorisées à la somme des coûts exposés et comptabilisés sur chaque numéro de travail d'investissement ouvert et non clôturé au 31 décembre de chaque exercice.

b) Réévaluation

Jusqu'en 2002, les immobilisations corporelles étaient réévaluées annuellement sur base de leur valeur résiduelle réévaluée de fin d'exercice précédent. Le taux de revalorisation appliqué était calculé sur la moyenne des croissances de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, limité à 80% du ratio obtenu.

Depuis l'exercice 2003, le Service Public de Wallonie ne permet plus la revalorisation systématique des immobilisations corporelles.

c) **Amortissement**

1. Terrains bâtis :

Les terrains ne font l'objet d'aucun amortissement.

2. Bâtiments administratifs :

Ces constructions font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 50 ans.

3. Bâtiments de production et distribution :

L'amortissement de ces bâtiments se pratiquent selon la durée déterminée dans les tableaux suivants :

Bâtiments de production	Durée d'amortissement
Construction d'un abris fermé type garage préfabriqué	Maximum 33 ans
Construction partie génie civil d'une station de pompage, de refoulement, de traitement, d'un ouvrage de stockage (réservoir)	Maximum 50 ans
Construction chambre de comptage et chambre de vannes	Maximum 33 ans
Route d'accès à un captage	Maximum 33 ans
Réhabilitations complètes de centrales, réservoirs, châteaux d'eau, ...	Maximum 33 ans
Réhabilitation et aménagement des immeubles résidents	Maximum 10 ans
Aménagements de Parkings	Maximum 20 ans
Acquisitions d'ouvrages résultant d'apports ou échanges de réseaux	Maximum 33 ans
Réhabilitations légères (toitures, châssis, ...) de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 20 ans

Bâtiments de distribution	Durée d'amortissement
Construction d'un abris fermé type garage préfabriqué	Maximum 33 ans
Construction partie génie civil d'un réservoir, d'une centrale de refoulement, d'un château d'eau	Maximum 50 ans
Acquisitions d'immeubles	Maximum 33 ans
Réhabilitations complètes de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 33 ans
Réhabilitations légères (toitures, châssis, ...) de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 20 ans

4. Installations, machines et outillages :

Les installations en conduites et raccordements, les équipements ainsi que l'outillage sont amortis de la manière suivante :

Installations de production	Durée d'amortissement
Apport réseau en conduites d'adduction (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de conduites d'adduction (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Protection cathodique	Maximum 33 ans
Pose de vannes sur les réseaux d'adduction	Maximum 20 ans
Compteurs, débitmètres	Maximum 8 ans
Systèmes de chloration	Maximum 10 ans
Outils de télégestion	Maximum 8 ans
Automates, pompes et groupes motos-pompes	Maximum 10 ans
Capteurs, stabilisateurs, et réducteurs de pression	Maximum 10 ans
Tous les équipements électromécaniques relatifs aux stations de pompage, centrales de refoulement, ouvrages de stockage, aux chambres de réduction et stabilisation de de pression	Maximum 33 ans
Outillage	Maximum 10 ans
Equipements du garage, des magasins, des ateliers, du laboratoire	Maximum 10 ans

Installations de distribution	Durée d'amortissement
Apport réseau en conduites de distribution (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de conduites (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de vannes supplémentaires pour le sectionnement des réseaux	Maximum 20 ans
Protection cathodique	Maximum 33 ans
Renforcement et amélioration de réseau, les lotissements et extensions de réseau	Maximum 50 ans
Construction chambre de comptage et chambre à vannes sur les réseaux de distribution	Maximum 33 ans
Pose de purge sur conduites	Maximum 20 ans
Tous les nouveaux raccordements et tous les remplacements de raccordements vétustes	Maximum 30 ans
Gros Compteurs (DN supérieur à 40 mm)	Maximum 8 ans
Débitmètres	Maximum 8 ans
Pompes	Maximum 10 ans
Tous les équipements électromécaniques relatifs aux réservoirs, châteaux d'eau, aux chambres de réduction et de stabilisation de pression	Maximum 33 ans
Automates programmables	Maximum 10 ans
Installations électriques	Maximum 10 ans
Installations téléphoniques	Maximum 10 ans

Outillage	Maximum 10 ans
Vidéosurveillance, Sécurisation des sites, contrôle d'accès	Maximum 10 ans
Scanner de cartographie et fonds de plan	Maximum 10 ans

5. Aménagements divers

Les aménagements (Rayonnages, cloisons, aménagements réfectoire, ateliers, bureaux, ...) sont amortis sur une période de 10 à 20 ans selon le caractère plus ou moins durable de ceux-ci.

6. Matériel roulant

Le matériel roulant est amorti de la manière suivante :

Nature de l'immobilisation	Durée de l'amortissement
Camions	Maximum 10 ans
Fourgons, Fourgonnettes	De 5 à 8 ans
Tracteurs	Maximum 10 ans
Jeeps	De 5 à 8 ans
Elévateurs	Maximum 10 ans
Véhicules de direction	5 ans
Remorques	10 ans

7. Mobilier et matériel de bureau

Le mobilier de bureau est amorti sur une durée de 10 ans.

Le matériel informatique est amorti sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans.

Le matériel et installations de téléphonie sont amortis sur une durée pouvant aller de 3 à 10 ans.

Le matériel de bureau est amorti sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans.

8. Immobilisations détenues en leasing

La charge d'amortissement des immobilisations détenues en leasing est calculée sur la durée de vie économique de l'immobilisation faisant l'objet du contrat ou sur la durée du contrat lui-même.

L'amortissement relatif aux immobilisations détenues en leasing dans le cadre de l'usine d'embouteillage d'Hamoir s'étale sur une durée de 12 à 33 ans. (Voir dans Code des sociétés ce qu'on prévoit pour les leasings).

9. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties en fin d'exercice. L'amortissement de ces actifs ne débute qu'à l'achèvement des travaux et de leur affectation finale.

Sont notamment intégrés dans cette rubrique, les coûts de travaux ou d'études en cours de réalisation.

1.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur d'acquisition.

Les participations et les actions portées sous la rubrique « Immobilisations financières » font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5. STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

1.6. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances commerciales font l'objet de réductions de valeur pour tenir compte des aléas de leur récupération.

Au 1^{er} janvier 2004, les taux de réductions de valeur sur créances commerciales ont été adaptés conformément à l'article R308bis – 20 du plan comptable uniformisé du secteur de l'eau applicable en Région Wallonne :

Âge de la créance	Taux de réduction de valeur
1 an (N+1)	30%
2 ans (N+2)	75%
3 ans (N+3)	100%

1.7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

Les placements de trésorerie font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements de trésorerie pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les cessions d'actions ou de titres d'un même portefeuille-titres sont opérées prioritairement sur les dernières acquisitions (méthode de valorisation LIFO).

1.8. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges exposées au cours de l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur (charges à reporter) et les revenus ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours des exercices ultérieurs (Produits acquis).

2. PASSIF

2.1. PLUS-VALUE DE REEVALUATION

Les plus-values enregistrées jusque fin de l'exercice 2002 font l'objet d'un transfert annuel en réserves disponibles au même rythme que l'amortissement des immobilisations réévaluées.

2.2. RESERVES

Conformément à l'article 52 1° des statuts, la réserve légale fait l'objet d'une dotation annuelle obligatoire de 5% du résultat bénéficiaire à affecter. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès que le montant total de la réserve légale atteint 10% du capital social.

Les réserves indisponibles représentent les montants inscrits au fonds d'investissement au moment de la constitution de l'activité de distribution.

Les réserves disponibles sont alimentées **par les décisions d'affectation de résultats bénéficiaires**, ainsi que par le transfert annuel de l'amortissement sur les plus-values de réévaluation.

2.3. RESULTAT REPORTE

Conformément à l'article 52 des statuts de la CILE : « *l'affectation bénéficiaire pourra inclure le bénéfice à reporter, pour tout ou partie du résultat après dotation à la réserve légale...* ».

2.4. SUBSIDES EN CAPITAL

Sont portés sous cette rubrique, les subsides en capital obtenus des pouvoirs publics pour le financement total ou partiel de travaux d'infrastructures d'intérêt général, ainsi que les travaux d'intérêt privé financés par des tiers. La gestion de ces travaux, dès leur achèvement, retourne à la collectivité (raccordements, lotissements, extensions, déplacements de conduites).

Les subsides en capital font l'objet d'un amortissement calqué sur celui des immobilisations financées et, le cas échéant, à concurrence du solde, lors de la réalisation ou la mise hors service (déclassement) de ces immobilisations.

2.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Elles ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont amenées à couvrir.

Les provisions pour risques et charges doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société conformément aux articles 3 : 28 et suivants de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la CILE sont les suivantes :

a) Provision pour engagements statutaires :

La provision constituée a pour but de couvrir l'avantage pécuniaire octroyé aux agents statutaires pour les périodes de maladie excédant celle du salaire mensuel garanti.

En vertu des statuts, la CILE a l'obligation de maintenir 100% de la charge salariale d'un agent statutaire qui excède le salaire mensuel garanti et ce jusqu'à sa mise en disponibilité.

La procédure de comptabilisation de la provision pour engagement statutaire est la suivante :

- Mensuellement, une dotation de 5,30% de la masse salariale soumise à cotisation de pension des agents statutaires est enregistrée ;
- Trimestriellement, la provision constituée est utilisée en couverture du coût salarial des agents statutaires mis en disponibilité ;
- Annuellement à la clôture de l'exercice :
 - o D'une part, il y a utilisation de cette provision en couverture des coûts salariaux supportés pour les agents statutaires absents en raison de maladie de longue durée, qui excèdent le salaire mensuel garanti et pour autant que ces agents ne soient pas déjà en disponibilité ;
 - o D'autre part, le solde de la provision est ajusté sur la moyenne des coûts exposés pour les mises en disponibilité et les maladies longue durée des trois derniers exercices clôturés.

b) Provision Rattrapage remplacement des compteurs vétustes :

Cette provision a pour but de couvrir les charges de mutation des compteurs ayant + de 16 ans d'âge.

Chaque année, la CILE établit le cadastre de ces compteurs vétustes.

La provision qui en découle est valorisée, par compteur vétuste, au coût d'acquisition dudit compteur augmenté des frais de pose facturés par les différents sous-traitants.

c) Provision Rattrapage remplacement des box vétustes :

Cette provision a pour but de couvrir les charges de mutation des box à compteurs ayant + de 16 ans d'âge.

Chaque année, la CILE établit le cadastre des box vétustes et valorise la provision à constituer sur base du prix de revient moyen des mutations de l'exercice. Le coût salarial interne est ajusté en fonction du taux horaire standard de l'exercice qui suit (cfr les prévisions budgétaires).

d) Provision fonds social Wallon :

La provision « Fonds social de l'eau » couvre la contribution imposée aux distributeurs d'eau par le Code de l'eau, en ses articles 234 et suivants, et destinée à intervenir dans le paiement de tout ou partie de la facture d'eau du consommateur en difficulté financière. Cette contribution, hors indexation, est fixée à 0,0250 euro par mètre cube d'eau facturé.

L'utilisation annuelle de la provision sert à financer :

1° pour un montant équivalant à 80 % de cette contribution, les dépenses relatives à l'intervention financière dans le paiement des factures d'eau (constitution du fonds monétaires répartis entre les CPAS des villes et communes associées pour l'exercice de leurs droits de tirage) ;

2° pour un montant équivalant à 9 % de cette contribution, les dépenses relatives aux frais de fonctionnement encourus par les centres publics d'aide sociale des villes et communes associées ;

3° pour un montant équivalant à 1 % de cette contribution, les dépenses relatives aux frais de fonctionnement encourus par la S.P.G.E. dans le cadre de la gestion du Fonds Social de l'Eau ;

4° pour un montant équivalant à 10% de cette contribution, les dépenses relatives aux améliorations techniques utiles permettant une gestion rationnelle de l'eau, et ce sur demande d'intervention des CPAS des villes et communes associées en faveur des usagers reconnus en difficulté de paiement ou l'ayant été.

2.6. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif concernent des charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées que lors des exercices suivants (charges à imputer) ou des produits perçus lors de l'exercice mais afférents à des exercices ultérieurs (produits à reporter).

3. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans l'annexe adéquate des comptes annuels par catégorie et pour leur valeur nominale figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Éléments non récurrents impactant le résultat des exercices 2024 et 2025 :

- Prélèvements 2024 opérés sur non réserves libres OGEO Fund à concurrence de 14.500.000 EUR.
- Plus-value réalisée en 2024 sur cession de participation pour un montant de 23.211.630 EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Attestation sans réserve

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	359,8	281,2	78,6
Temps partiel	1002	42,4	19,2	23,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	393,7	296,5	97,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	453.662	346.062	107.600
Temps partiel	1012	43.156	19.436	23.720
Total	1013	496.818	365.498	131.320
Frais de personnel				
Temps plein	1021	36.836.957	28.844.976	7.991.982
Temps partiel	1022	3.428.783	1.600.654	1.828.129
Total	1023	40.265.740	30.445.629	9.820.111
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	390,4	289,8	100,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	507.422	371.157	136.265
Frais de personnel	1023	39.584.620	29.808.080	9.776.540
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	361	43	395,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	358	43	392,9
Contrat à durée déterminée	111	3	0	3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	285	19	300,8
de niveau primaire	1200	7	0	7
de niveau secondaire	1201	200	16	213,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	67	3	69,5
de niveau universitaire	1203	11	0	11
Femmes	121	76	24	95,1
de niveau primaire	1210	0	0	0
de niveau secondaire	1211	29	10	36,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	37	13	47,5
de niveau universitaire	1213	10	1	10,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	5	0	5
Employés	134	174	27	195,5
Ouvriers	132	182	16	195,4
Autres	133	0	0	0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	5,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	10.166	
Frais pour la société	152	312.662	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	30	0	30
210	30	0	30
211	0	0	0
212	0	0	0
213	0	0	0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	21	2	22,3
310	17	2	18,3
311	4	0	4
312	0	0	0
313	0	0	0
340	8	0	8
341	0	0	0
342	4	1	4,5
343	9	1	9,8
350	0	0	0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5801	119	5811	35
Nombre d'heures de formation suivies	5802	2.803	5812	628
Coût net pour la société	5803	186.709	5813	38.609
dont coût brut directement lié aux formations	58031	186.709	58131	38.609
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	186	5831	74
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1.795	5832	1.200
Coût net pour la société	5823	126.496	5833	74.658

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	119	5811	35
5802	2.803	5812	628
5803	186.709	5813	38.609
58031	186.709	58131	38.609
58032		58132	
58033		58133	
5821	186	5831	74
5822	1.795	5832	1.200
5823	126.496	5833	74.658
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	



RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE REMUNERATION Art. L1523-17 du CDLD

Exercice 2025

Table des matières

Table des matières.....	1
Dispositions légales et décisions.....	2
1. Textes de références.....	2
2. Données de l'intercommunale	2
3. Rémunération des administrateurs, les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.	2
4. Rémunération Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.	4
5. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et de la politique globale de rémunération.....	4
6. Politique globale de rémunération	5

Dispositions légales et décisions

1. Textes de références

Le présent rapport est établi conformément à l'article L1523-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Il s'inscrit également dans le cadre :

- des statuts de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, société coopérative ;
- des décisions prises par les organes de gouvernance de l'Intercommunale relatives aux rémunérations des mandataires et des fonctions de direction.
- de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

2. Données de l'intercommunale

La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, société coopérative (CILE SC), dont le siège social est établi rue Canal de l'Ourthe, 8 à 4031 Angleur - Exercice 2025

3. Rémunération des administrateurs, les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ainsi qu'aux statuts de l'Intercommunale, celle-ci comptait, jusqu'au 19 juin 2025, date du renouvellement du Conseil d'administration, quatre organes :

- L'Assemblée générale ;
- Le Conseil d'administration comptait 18 administrateurs représentant les communes associées et la Province de Liège, ainsi que trois observateurs et quatre représentants du personnel.
- Le Comité de rémunération était composé de cinq administrateurs désignés ;
- Le Comité d'audit était composé de quatre administrateurs.

À la suite des élections locales d'octobre 2024, la composition des organes de gouvernance a été revue par l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

Le Conseil d'administration est composé de 18 administrateurs représentant les communes associées, la Province de Liège et les intercommunales associées, ainsi que de trois observateurs et de quatre représentants du personnel.

Le Comité de rémunération est composé de cinq administrateurs désignés en son sein par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est composé de quatre administrateurs.

Les montants des jetons de présence et des émoluments revenant aux administrateurs ont été fixés par l'Assemblée générale du 19 décembre 2019.

La rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration a été fixée à 19 997,14 EUR à l'indice 138.01, soit 42 439,93 EUR au 31 décembre 2025.

La rémunération du Vice-président correspond à 75% de la rémunération du Président.

Le jeton de présence des administrateurs est fixé à 125,00 EUR à l'indice 138.01.

Le jeton de présence du Président du Comité d'Audit est fixé à 180,00 EUR à l'indice 138.01.

Au cours de l'exercice 2025 :

- le Conseil d'administration s'est réuni à quinze reprises ;
- le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises ;
- le Comité de rémunération s'est réuni à deux reprises.

L'exercice du mandat d'administrateur implique une participation active aux réunions des organes de gouvernance, la préparation des dossiers soumis à décision ainsi qu'une implication dans le suivi des orientations stratégiques de l'entreprise.

Le Conseil d'administration propose notamment à l'Assemblée générale la stratégie de l'Intercommunale et ses budgets, contrôle la mise en œuvre du plan stratégique et arrête les comptes annuels.

L'exercice d'un mandat d'administrateur implique en outre l'engagement de la responsabilité civile et pénale de ses titulaires.

Au regard de ces éléments, le Comité estime que les rémunérations accordées aux administrateurs apparaissent proportionnées aux responsabilités exercées et conformes aux dispositions applicables aux intercommunales.

S'agissant des fonctions de Président et de Vice-président, celles-ci impliquent également une implication régulière dans les relations institutionnelles, la signature d'actes et de correspondances officielles ainsi que la participation à diverses réunions de travail et de concertation.

Les rémunérations correspondantes apparaissent dès lors pertinentes au regard des responsabilités exercées.

Ces rémunérations ont fait l'objet de l'accord de l'autorité de tutelle.

4. Rémunération Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les titulaires de fonction de direction sont définis comme les personnes occupant une fonction d'encadrement, caractérisée par l'exercice d'une parcelle d'autorité, un degré de responsabilité et un régime pécuniaire traduisant la place occupée au sein de l'organigramme. Sont considérés comme exerçant une fonction de direction les membres du Comité de direction, dont le titulaire de la fonction dirigeante locale. Pour l'exercice 2025, le montant brut total des rémunérations versées aux fonctions de direction s'élève à 1 458 113,44 EUR.

Le Conseil d'administration a poursuivi sa réflexion en matière d'organisation et d'encadrement. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à l'évolution de la structure des fonctions de direction.

Sur les trois dernières années, l'organisation de l'Intercommunale a ainsi évolué de manière à réduire le nombre d'agents relevant du niveau I, traduisant la volonté de maintenir une structure d'encadrement proportionnée aux besoins opérationnels de l'entreprise et conforme aux principes de bonne gestion des ressources publiques. Les titulaires de fonction de direction disposent d'outils de travail pour lesquels des avantages de toute nature sont octroyés conformément aux règles fiscales applicables.

En application de l'annexe 4 du CDLD, ces avantages ne sont pas repris dans la rémunération mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) a versé, en 2024, pour un membre de la direction, une prime de compensation destinée à couvrir le coût éventuel de mesures mises en place afin de permettre au travailleur concerné d'exercer sa fonction dans des conditions adaptées.

5. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et de la politique globale de rémunération.

Un seul régime de rémunération est applicable au sein de la CILE. Le personnel statutaire et les membres du Comité de direction sous contrat de travail sont rémunérés selon les barèmes propres à l'Intercommunale.

À l'exception de la Directrice générale et du Directeur général adjoint, les membres du Comité de direction perçoivent une indemnité forfaitaire de représentation destinée à couvrir les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et résultant notamment des nombreux contacts et représentations extérieures nécessaires à l'exercice de leurs missions.

L'appréciation de la pertinence des rémunérations tient également compte de la taille de l'Intercommunale, de l'importance des missions de service public qui lui sont confiées,

du niveau de responsabilité assumé par les fonctions de direction ainsi que des contraintes de gestion propres au secteur de l'eau.

Pour apprécier la pertinence des montants alloués, il convient également de tenir compte des résultats atteints par l'Intercommunale sous l'autorité du Conseil d'administration.

- À cet égard, l'exercice 2025 a notamment été marqué par : la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies et d'optimisation des coûts ;
- le maintien d'une trésorerie positive et d'un endettement maîtrisé ;
- la poursuite du plan d'investissement, notamment dans le cadre du remplacement des raccordements en plomb ;
- la participation active aux collaborations sectorielles au travers des plateformes et centres de services partagés ;
- la maîtrise des charges d'exploitation ;
- le suivi et l'évaluation du plan stratégique ;
- l'élaboration du plan stratégique 2026-2028, approuvé par l'Assemblée générale du 18 décembre 2025 ;
- la poursuite des travaux de refonte du statut du personnel et du règlement de travail ;
- la participation active aux travaux de l'audit organisationnel.

Ces objectifs n'ont pu être atteints qu'au terme d'un travail considérable mené par le Comité de direction dans un esprit de cohésion, avec le souci constant de l'intérêt des communes associées et des usagers, tout en respectant l'intérêt général.

6. Politique globale de rémunération

Le Comité de rémunération poursuivra ses travaux afin d'adapter la politique de rémunération de l'Intercommunale aux évolutions des métiers et aux besoins organisationnels, en cohérence avec les orientations du plan stratégique.

Dans ce cadre, il accompagnera les travaux visant à faire évoluer la structuration des fonctions et des responsabilités au sein de l'Intercommunale, préalable à l'adaptation des outils de gestion des ressources humaines.

Le Comité veillera également à garantir la cohérence et la lisibilité de la politique de rémunération, dans le respect :

- des contraintes budgétaires de l'Intercommunale ;
- des exigences du service public ;
- des règles applicables aux intercommunales.

Il poursuivra enfin ses travaux en vue d'harmoniser les pratiques internes et de tendre vers une politique salariale plus lisible, équitable et adaptée aux métiers de l'Intercommunale.

Après examen des éléments repris dans le présent rapport et au regard des missions, responsabilités et contraintes propres à l'Intercommunale, le Comité de rémunération estime que les rémunérations et avantages accordés aux mandataires et aux fonctions de

direction apparaissent proportionnés aux responsabilités exercées et conformes à la politique globale de rémunération de la CILE.

Le Comité de rémunération établit dès lors le présent rapport conformément à l'article L1523-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Celui-ci sera transmis au Conseil d'administration et annexé au rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale de juin 2026.

CONFIDENTIEL

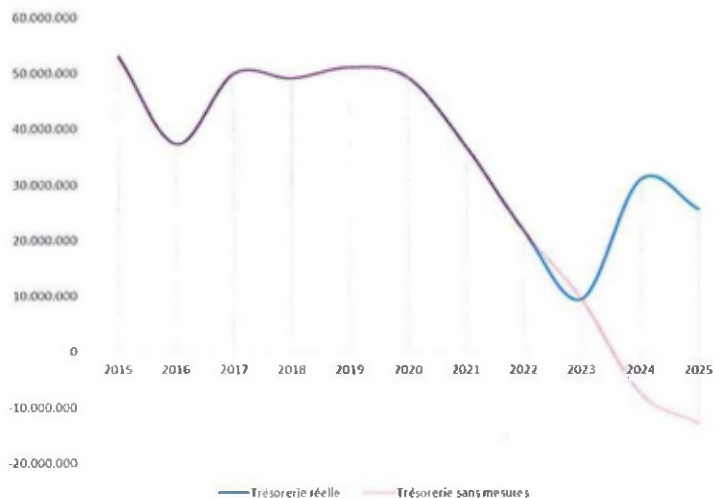
LE RAPPORT DE GESTION

I Evolution des affaires, résultats et situation de l'Intercommunale

L'exercice 2025 a été marqué par plusieurs faits importants :

- Approbation de la trajectoire tarifaire 2025 – 2029 pour la CILE et la SPGE par le Ministre wallon de l'Environnement le 27 janvier 2025 : le Coût-Vérité Distribution appliqué au 1^{er} février 2025 s'élève à 3,3552 EUR/m³ contre 3,0552 EUR/m³ en 2024. Le Coût-Vérité Assainissement, quant à lui, passe de 2,3650 €/m³ à 2,6150 €/m³ à la même date ;
- Obtention de l'accord de la FSMA, sous conditions, en vue de l'utilisation d'une partie des surcouvertures du canton CILE géré par Ogeo FUND pour le financement de notre programme pluriannuel d'investissements ;
- L'augmentation des volumes consommés (+ 915.126 m³ soit +3.39%) qui résulte notamment d'une année 2025 plus sèche que la moyenne ;
- Le ralentissement des investissements des communes associées, ainsi que l'absence d'accord-cadre permettant une réorientation rapide des investissements, ont impacté la mise en œuvre de notre programme d'investissements ;
- Poursuite du programme de remplacement des raccordements en plomb, conformément aux objectifs de sécurité sanitaire, de conformité réglementaire et d'amélioration durable de la qualité de l'eau distribuée ;
- Réalisation des investissements à Lantin afin d'assurer une alimentation en eau de qualité, fiable et conforme aux exigences sanitaires de l'établissement pénitentiaire ;
- Poursuite du plan d'économies et d'optimisation des coûts, conformément aux objectifs du plan stratégique visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, à maîtriser durablement les charges et à préserver la soutenabilité financière de l'Intercommunale.

En conséquence, l'évolution de notre trésorerie entre 2015 et 2025 peut se résumer comme suit :



Si l'exercice 2025 confirme une amélioration de la situation financière, portée notamment par l'augmentation des volumes consommés et par des décisions favorables en matière tarifaire et de financement, cette évolution demeure en partie tributaire de facteurs conjoncturels et de leviers non récurrents.

Elle constitue dès lors un signal encourageant, mais insuffisant à lui seul pour garantir durablement l'équilibre financier de l'Intercommunale.

Dans un modèle économique reposant quasi exclusivement sur la vente d'eau, et dans un environnement marqué par la persistance des pressions inflationnistes sur les coûts d'exploitation et d'investissement, il apparaît indispensable de renforcer structurellement la capacité de la CILE à générer des ressources pérennes.

À cet égard, l'adaptation régulière de la trajectoire du Coût-Vérité Distribution demeure un levier essentiel afin d'assurer la soutenabilité financière, de préserver la capacité d'investissement et de permettre la réalisation des objectifs stratégiques à moyen et long terme.

1. Le Bilan

Le bilan s'appuie sur un pied de 460,098 millions d'EUR venant de 456,383 millions d'EUR l'exercice précédent.

1.1. ACTIF

1.1.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés totalisent 373,294 millions d'EUR.

Les immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice 2025 passent de 9,761 millions d'EUR à 8,578 millions d'EUR.

Mouvements de l'exercice :	1,429 MEUR
Amortissements de l'exercice :	<u>-2,612 MEUR</u>
	-1,183 MEUR

Les immobilisations corporelles augmentent de 6,672 millions d'EUR, passant de 352,480 millions d'EUR à 359,152 millions d'EUR, par les mouvements de l'exercice en acquisitions, désaffectations et amortissements :

- Acquisitions de l'exercice :	20,975 MEUR
· via achats directs	0,557 MEUR
· via travaux	20,418 MEUR
- Cessions/désaffectations :	-0,018 MEUR
· les valeurs d'acquisition :	-0,186 MEUR
· les amortissements :	0,168 MEUR
- Amortissements de l'exercice :	<u>-14,285 MEUR</u>
	6,672 MEUR

Les désaffectations et cessions de l'exercice ont généré 18 mille EUR d'amortissements exceptionnels (charges d'exploitation non récurrentes), ainsi que 4 mille EUR de plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés (produits d'exploitation non récurrents).

L'évolution des immobilisations corporelles est répartie comme suit :

- Terrains et constructions	-1,233 MEUR
- Installations, machines et outillage	10,379 MEUR
- Mobilier et matériel roulant	-0,036 MEUR
- Autres immobilisations corporelles	-0,01 MEUR
- Immobilisations en cours	-2,428 MEUR
	6,672 MEUR

Le montant total des dépenses d'investissement en 2025 atteint 22,404 millions d'EUR, pour lesquelles des participations de tiers à concurrence de 3,542 millions d'EUR ont été obtenues. Ces prises en charge par des tiers portent sur :

- Les extensions/renforcements de réseaux et les nouveaux raccordements à charge des demandeurs en vertu du Code de l'Eau pour 3,273 millions d'EUR ;
- Le déplacement de nos installations pour 269 mille EUR.

Cette baisse des investissements par rapport à 2024 s'explique notamment par le report de l'exécution de nombreux chantiers conjoints prévus au cours de l'exercice 2025, sur décisions de nos associés communaux ainsi que par l'absence d'accord-cadre permettant rapidement de réorienter les investissements.

La valeur des immobilisations financières n'a pas évolué sur l'exercice 2025 et s'élève à 5,564 millions d'EUR.

1.1.2. Actifs circulants

Les actifs circulants diminuent de 1,774 million d'EUR, passant de 88,578 à 86,805 millions d'EUR.

A. Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont similaires à celles de 2024, soit 60 mille EUR. Ce montant correspond à l'avance de fonds, sans intérêts et sans échéance définie, faite par la CILE à l'association à vocation sociale « L'Eau Solidaire » constituée, en 2018, au bénéfice du personnel de la CILE.

B. Stocks

La valeur des stocks s'élève à 5,313 millions d'EUR, elle augmente de 155 mille EUR par rapport à un an plus tôt. Les stocks sont répartis comme suit :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Stocks pièces et fournitures	3,850 MEUR	3,767 MEUR	0,083 MEUR
Études et travaux en cours	1,463 MEUR	1,391 MEUR	0,072 MEUR
Total	5,313 MEUR	5,158 MEUR	0,155 MEUR

C. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus, qui se composent de créances commerciales et d'autres créances diverses, augmentent de 4,187 millions EUR par rapport à 2024, pour atteindre 36,469 millions d'EUR.

Le total des créances commerciales augmente de 12,91%, soit de 3,902 millions d'EUR. Cette augmentation se traduit principalement par l'impact de la majoration du CVD (+ 0,20 €/m³) et CVA (+ 0,25 €/m³) au 1^{er} février 2025.

Les autres créances à un an au plus, principalement impactées par le solde de notre compte courant TVA, augmentent de 0,285 million d'EUR par rapport à l'exercice 2024.

D. Placements de trésorerie

Au 31 décembre 2025, les placements de trésorerie atteignent 0,797 million d'EUR. Ils augmentent de 45 mille EUR en regard de l'année précédente.

E. Valeurs disponibles

A la clôture de l'exercice 2025, les valeurs disponibles s'élèvent à 24,981 millions d'EUR. Elles sont de 5,365 millions d'EUR inférieures par rapport à la situation financière du 31 décembre 2024 (30,346 millions d'EUR).

F. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation d'actif totalisent 19,184 millions d'EUR venant de 19,979 millions d'EUR en 2024.

Les comptes de régularisation d'actif se décomposent de la manière suivante :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Produit à recevoir sur l'assainissement	12,590 MEUR	13,599 MEUR	-1,009 MEUR
Produit à recevoir sur les acomptes émis	4,722 MEUR	4,212 MEUR	0,510 MEUR
Charges à reporter	1,684 MEUR	2,065 MEUR	-0,381 MEUR
Produits divers à percevoir	0,188 MEUR	0,103 MEUR	0,085 MEUR
Total	19,184 MEUR	19,979 MEUR	-0,795 MEUR

1.2. PASSIF

1.2.1. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 366,626 millions d'EUR, venant de 360,929 millions d'EUR un an plus tôt, ils enregistrent une augmentation de 5,697 millions d'EUR.

A. Apports

Les apports indisponibles restent inchangés par rapport à 2024 s'élevant à 49,837 millions d'EUR.

B. Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation totalisent 52,941 millions d'EUR. Par rapport à 2024, elles sont en retrait de 2,054 millions d'EUR en conséquence des amortissements pratiqués pour l'exercice 2025 sur les valeurs résiduelles comptables des réévaluations antérieurement opérées sur les actifs corporels fixes.

Conformément aux recommandations des normes comptables, la contrepartie de l'amortissement acté sur ces réévaluations a été transférée aux réserves disponibles.

C. Réserves

A la clôture de l'exercice, les réserves s'élèvent à 180,315 millions d'EUR. Elles croissent de 2,277 millions d'EUR par rapport à la situation du 31 décembre 2024, aux motifs :

- De l'affectation bénéficiaire 2025, dont 5 % à la réserve légale, soit 0,223 millions d'EUR ;
- Du transfert, aux réserves disponibles, des réévaluations amorties en 2025, soit 2,054 millions d'EUR ;

D. Résultat reporté

Pour l'exercice 2025, le report du bénéfice se matérialise comme suit :

Bénéfice reporté au 01-01-2025 :	45,880 MEUR
Affectation bénéficiaire 2025 :	<u>4,243 MEUR</u>
Bénéfice reporté au 31-12-2025 :	50,123 MEUR

E. Subsidés en capital

Les subsidés en capital, composés essentiellement de la participation des tiers dans les extensions/renforcements de réseaux et les nouveaux raccordements augmentent de 1,195 million d'EUR, passant de 32,179 à 33,374 millions d'EUR.

Cette participation dans les investissements 2025 s'élève à 3,542 millions d'EUR.

1.2.2. Provisions

Globalement, les provisions diminuent de 0,551 million EUR, passant de 3,943 millions d'EUR à 3,392 millions d'EUR à la clôture de l'exercice 2025.

En mouvements de l'exercice, les provisions s'articulent sur des dotations à concurrence de 2,097 millions d'EUR.

Des utilisations et reprises à concurrence de 2,648 millions d'EUR. Dans le détail, ces mouvements sur les provisions se ventilent comme suit :

PROVISIONS	Situation au 01/01/2025	Mouvements de l'exercice		Situation au 31/12/2025
		Dotations	Utilisations et reprises	
Obligations sociales statutaires	1,270 MEUR	1,286 MEUR	-1,232 MEUR	1,323 MEUR
Remplacement compteurs vétustes	1,284 MEUR		-0,433 MEUR	0,851 MEUR
Remplacement compteurs « Box »	0,223 MEUR		-0,154 MEUR	0,069 MEUR
Fonds Social droit tirage	0,599 MEUR	0,649 MEUR	-0,599 MEUR	0,649 MEUR
Fonds social - Frais de fonctionnement	0,075 MEUR	0,081 MEUR	-0,075 MEUR	0,081 MEUR
Fonds social - Améliorations techniques	0,075 MEUR	0,081 MEUR	-0,075 MEUR	0,081 MEUR
Réhabilitation d'ouvrages	0,080 MEUR		-0,080 MEUR	0,000 MEUR
Litige social	0,337 MEUR			0,337 MEUR
TOTAL	3,943 MEUR	2,097 MEUR	-2,648 MEUR	3,392 MEUR

1.2.3. Dettes

A la clôture de l'exercice et toutes échéances confondues, les dettes diminuent de 1,395 million d'EUR, passant de 91,511 millions d'EUR au 31 décembre 2024 à 90,116 millions d'EUR au 31 décembre 2025.

A. Dettes à plus d'un an

Les dettes à plus d'un an, composées uniquement de dettes financières, s'élèvent à 47,442 millions d'EUR, elles régressent de 4,100 millions d'EUR par le transfert des annuités de remboursement en capital à la B.E.I. sur les quatre tranches de prélèvement.

B. Dettes à un an au plus

Au 31 décembre 2025, les dettes à un an au plus sont en hausse de 2,767 millions d'EUR, passant de 38,649 à 41,416 millions d'EUR.

1. Dettes financières échéant dans l'année

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année se totalisent à 4,100 millions d'EUR et correspondent aux échéances annuelles de notre emprunt BEI.

2. Dettes commerciales

Les dettes commerciales augmentent de 3,716 millions d'EUR par rapport à la situation 2024, passant de 22,943 à 26,659 millions d'EUR.

3. Acomptes reçus sur commandes

Les avances perçues en confirmation de commandes pour travaux (raccordements, extensions, compteurs supplémentaires, ...) se totalisent à 238 mille EUR, elles diminuent de 18 mille EUR par rapport à 2024.

4. Dettes fiscales, salariales et sociales

Le cumul des dettes fiscales, salariales et sociales de 2025 est 372 mille EUR supérieur à celui de 2024, il s'élève à 8,934 millions d'EUR contre 8,562 millions d'EUR.

Les dettes fiscales augmentent de 117 mille EUR par rapport à l'exercice 2024.

A la clôture de l'exercice, les dettes sociales ont progressé de 254 mille EUR, suite principalement à la hausse de la provision annuelle pour pécules de vacances (+ 244 mille EUR).

5. Autres dettes

Les autres dettes à un an au plus diminuent de 1,303 million d'EUR. Celles-ci s'établissent à 1,484 million d'EUR contre 2,787 millions EUR en 2024. Elles reprennent les éléments suivants :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Comptes courants des communes associées	0,238 MEUR	1,658 MEUR	-1,420 MEUR
Versements litigieux à rembourser	0,064 MEUR	0,058 MEUR	0,006 MEUR
Fonds européens détenus pour l'étude du Smart Meter	0,110 MEUR	0,110 MEUR	0,000 MEUR
Solde disponible du fonds social CILE	0,082 MEUR	0,082 MEUR	0,000 MEUR
Solde disponible du fonds social territorial	0,073 MEUR	0,073 MEUR	0,000 MEUR
Solde disponible en droit de tirage F.S.E. de 2023	0,566 MEUR	0,449 MEUR	0,117 MEUR
Garanties déposées pour locations de cols de cygne	0,351 MEUR	0,357 MEUR	-0,006 MEUR
Total	1,484 MEUR	2,787 MEUR	-1,303 MEUR

C. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation du passif se totalisent à 1,258 million d'EUR, ils diminuent de 62 mille EUR par rapport à 2024 et se scindent en :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Charges financières dues sur emprunts BEI	0,112 MEUR	0,121 MEUR	-0,009 MEUR
Charges d'exploitation à imputer	0,016 MEUR	0,021 MEUR	-0,005 MEUR
Produits à reporter sur travaux	1,130 MEUR	1,178 MEUR	-0,048 MEUR
Total	1,258 MEUR	1,383 MEUR	-0,062 MEUR

2. Le Compte de résultats

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 présente un bénéfice de 4,320 millions d'EUR.

2.1. Ventes et prestations (Produits d'exploitation)

Les produits d'exploitation 2025 s'élèvent à 170,164 millions d'EUR, ils augmentent de 1,355 million d'EUR.

Eclatement du chiffre d'affaires	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Ventes d'eau et de la redevance C.V.D.	91,404 MEUR	82,750 MEUR	8,654 MEUR
Ventes d'eau et de la redevance C.V.A.	60,792 MEUR	54,446 MEUR	6,346 MEUR
Contribution au fonds social de l'eau	0,800 MEUR	0,710 MEUR	0,090 MEUR
Locations compteurs	0,564 MEUR	0,575 MEUR	-0,011 MEUR
Activités annexes	6,135 MEUR	5,683 MEUR	0,452 MEUR
Sous-Total	159,695 MEUR	144,164 MEUR	15,531 MEUR

Variation des encours & produits finis	0,076 MEUR	-0,133 MEUR	0,209 MEUR
Production immobilisée	4,650 MEUR	4,739 MEUR	-0,089 MEUR
Autres produits d'exploitation	5,738 MEUR	20,037 MEUR	-14,299 MEUR
Produits d'exploitation non récurrents	0,005 MEUR	0,002 MEUR	0,003 MEUR
Total	170,164 MEUR	168,809 MEUR	1,355 MEUR

Evolution des cessions volumétriques

(en millions de m ³)	M ³ en 2025	M ³ en 2024	M ³ en 2023
Cessions Production	3,499 Mm ³	3,741 Mm ³	3,881 Mm ³
Cessions Distribution	24,433 Mm ³	23,276 Mm ³	23,220 Mm ³
Volumes captés	27,574 Mm ³	27,279 Mm ³	26,166 Mm ³
Achats externes	12,138 Mm ³	10,954 Mm ³	11,798 Mm ³
Rendement global	70,34%	70,66%	71,39%

A. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'élève à 159,695 millions d'EUR, contre 144,164 millions d'EUR en 2024, soit une augmentation de 15,531 millions d'EUR, correspondant à une croissance de 10,77 %.

Au niveau de l'activité de Production, les cessions volumétriques enregistrent une diminution de 242 mille m³ par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la requalification de certains consommateurs auparavant comptabilisés dans la « Production ». Conformément aux dispositions du Code de l'Eau, ces consommateurs sont dorénavant repris au niveau de la « Distribution » avec application de la tarification en vigueur pour cette activité.

Au niveau de l'activité de Distribution, les ventes d'eau (CVD, CVA, Fonds Social de l'Eau et locations compteurs), qui constituent 96,16 % du chiffre d'affaires, augmentent de 15,080 millions d'EUR. Outre le passage de certains usagers de l'activité « Production » à l'activité « Distribution », cette variation s'explique par l'augmentation des volumes consommés (+ 1,158 million de m³ facturés soit +4,97%) ainsi que par les augmentations tarifaires observées (CVD et CVA).

B. Production immobilisée et autres produits d'exploitation

La production immobilisée et les autres produits d'exploitation s'inscrivent en diminution de 14,388 millions d'EUR par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par les prélèvements effectués en 2024 sur les surcouvertures des réserves mathématiques cantonnées auprès de l'OFP OGEO Fund. Ces prélèvements s'élevaient à 14,5 millions d'EUR lors de l'exercice précédent et ne se reproduisent pas en 2025.

Les produits d'exploitation non récurrents de 2025 s'élèvent à 4 mille EUR.

2.2. Coûts des ventes et prestations (Charges d'exploitation)

Les charges d'exploitation 2025 se chiffrent à 165,844 millions d'EUR. Comparées à l'exercice 2024, elles augmentent de 10,106 millions d'EUR (+ 6,49 %).

A. Approvisionnements et marchandises

Les approvisionnements et marchandises sont comptabilisés pour 82,162 millions d'EUR, ils augmentent de 7,766 millions EUR, en raison d'une charge d'assainissement plus importante au regard de la hausse du CVA passant de 2,3650 €/m³ à 2,6150 €/m³ à partir du 1^{er} février 2025 combinée à l'augmentation des volumes distribués.

En 2025, le coût de la sous-traitance à facturer est en baisse de 222 mille EUR par rapport à l'exercice 2024.

Approvisionnement et marchandises	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Coût de l'assainissement	59,789 MEUR	53,509 MEUR	6,280 MEUR
Coût net des achats d'eau	9,795 MEUR	8,686 MEUR	1,109 MEUR
Redevance de protection des captages	2,991 MEUR	2,881 MEUR	0,110 MEUR
Contribution de prélèvement	3,518 MEUR	3,777 MEUR	-0,259 MEUR
Achats de marchandises	5,221 MEUR	4,473 MEUR	0,748 MEUR
Coût de la sous-traitance à facturer	0,848 MEUR	1,070 MEUR	-0,222 MEUR
Total	82,162 MEUR	74,396 MEUR	7,766 MEUR

Evolution des ressources et approvisionnements :

(En million de m ³)	M ³ budget	M ³ en 2025	M ³ en 2024	M ³ en 2023
Captages de Hesbaye	14,118 Mm ³	14,788 Mm ³	13,884 Mm ³	14,602 Mm ³
Captages de Néblon	10,000 Mm ³	11,467 Mm ³	12,092 Mm ³	10,303 Mm ³
Autres captages	1,250 Mm ³	1,318 Mm ³	1,303 Mm ³	1,261 Mm ³
Production interne	25,368 Mm ³	27,573 Mm ³	27,279 Mm ³	26,166 Mm ³
Achats externes	11,935 Mm ³	12,138 Mm ³	10,954 Mm ³	11,799 Mm ³
Production totale	37,303 Mm³	39,711 Mm³	38,233 Mm³	37,965 Mm³

La production totale de 2025 est de 1,478 million de m³ supérieure à celle de 2024 (+3,87 %) avec une production interne, qui gagne 294 mille m³ et des achats d'eau en augmentation de 1,184 million de m³. Nos captages ont permis d'obtenir pratiquement le même rendement qu'en 2024, soit une augmentation de 294.000 m³, tandis que la demande totale a augmenté de 915.000 m³. Il a donc été nécessaire d'acheter des volumes supplémentaires pour satisfaire cette demande accrue.

Notre autonomie hydrique affiche un taux de 69,43 % en 2025 contre 71,35 % en 2024.

B. Services et biens divers

Les services et biens divers s'élèvent à 23,143 millions d'EUR. Globalement, ceux-ci diminuent de 0,377 million d'EUR par rapport à un an plus tôt (-1,60 %) :

Services et biens divers	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Frais sur achats	0,026 MEUR	0,026 MEUR	0,000 MEUR
Autres indemnités conventionnelles	0,077 MEUR	0,056 MEUR	0,021 MEUR
Charges locatives	0,535 MEUR	0,550 MEUR	-0,015 MEUR
Frais d'entretien et de réparations	8,553 MEUR	9,064 MEUR	-0,511 MEUR
Frais informatiques	4,596 MEUR	4,476 MEUR	0,120 MEUR
Fournitures à l'intercommunale, dont les frais énergétiques	4,206 MEUR	4,446 MEUR	-0,240 MEUR
Redevances et assurances	0,989 MEUR	1,230 MEUR	-0,241 MEUR
Honoraires et cotisations	3,525 MEUR	3,119 MEUR	0,406 MEUR
Frais de mission et de visibilité	0,179 MEUR	0,179 MEUR	0,000 MEUR
Charge du personnel intérimaire	0,313 MEUR	0,230 MEUR	0,083 MEUR
Emoluments aux organes de gestion	0,144 MEUR	0,144 MEUR	0,000 MEUR
Total	23,143 MEUR	23,520 MEUR	-0,377 MEUR

Au cours de l'exercice 2025, nos dépenses énergétiques ont enregistré une diminution de 7,62 % par rapport à 2024. Cette évolution positive résulte d'une stratégie efficace en matière de réservation des volumes d'énergie à consommer sur l'année.

En ce qui concerne les honoraires et cotisations versés au cours de l'exercice, il convient de souligner l'apparition de nouveaux coûts en 2025, absents en 2024. Ceux-ci incluent notamment les frais de consultance liés à l'audit organisationnel en cours, les dépenses occasionnelles liées aux missions de consultance « Frais de voyage » et « Directive européenne CSRD ».

Par ailleurs, les honoraires relatifs au recouvrement ont enregistré une hausse de 10,12 % sur la même période.

C. Rémunérations et charges sociales

Les rémunérations et charges sociales s'élèvent à 40,265 millions d'EUR :

Rémunérations et charges sociales	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Rémunérations et avantages sociaux directs	25,535 MEUR	25,013 MEUR	0,522 MEUR
Charges patronales d'assurances sociales	12,205 MEUR	12,629 MEUR	-0,424 MEUR
Primes patronales pour assurances extralégales	0,850 MEUR	0,596 MEUR	0,254 MEUR
Autres frais de personnel	1,398 MEUR	1,301 MEUR	0,097 MEUR
Variation de provision pour pécules de vacances	0,244 MEUR	0,050 MEUR	0,194 MEUR
Variation de provision pour primes diverses	0,033 MEUR	-0,004 MEUR	0,037 MEUR
Total	40,265 MEUR	39,585 MEUR	0,680 MEUR

Elles augmentent de 0,680 million d'EUR par rapport à l'exercice 2024 en raison d'un unique saut d'index observé en mars 2025

Par ailleurs, la cotisation de responsabilisation payée diminue sur l'exercice 2025 :

Cotisation de responsabilisation	Montant
2025	2,432 MEUR
2024	3,039 MEUR
2023	3,759 MEUR
2022	1,423 MEUR
2021	1,327 MEUR
2020	1,239 MEUR
2019	1,013 MEUR
2018	0,836 MEUR
2017	0,751 MEUR
2016	0,626 MEUR

La diminution constatée résulte d'une modification des règles de calcul appliquées par l'Office National de Sécurité Sociale depuis 2024. Cette modification a entraîné, sur l'exercice 2025, une régularisation significative portant sur l'exercice précédent (2024). Le montant de cette régularisation s'élève à 1.037.674,19 €.

D. Amortissements

Les amortissements se chiffrent à 16,897 millions d'EUR, ils augmentent de 1,091 million d'EUR par rapport à l'exercice précédent.

Cette rubrique est scindée en :

- Amortissements sur immobilisations incorporelles : 2,612 millions d'EUR.
- Amortissements sur immobilisations corporelles : 14,285 millions d'EUR.

Les investissements en 2025 s'élèvent à 22,404 millions d'EUR, dont 3,542 millions sont couverts par des interventions de tiers (compensation de la charge d'amortissement par un produit financier).

Les dépenses d'investissements 2025 se répartissent pour :

- 1,486 million sur des immobilisations incorporelles ;
- 20,918 millions sur des immobilisations corporelles.

En synthèse, les dépenses d'investissement 2025 se présentent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2025	
Immobilisations corporelles	
Travaux	22.845.403,89 €
En cours au 01-01-2025	-13.830.825,20 €
En cours au 31-12-2025	10.868.119,05 €
Etudes – Surveillances – Coordinations	
Encours au 01-01-2025	-1.726.358,41 €
Encours au 31-12-2025	2.203.915,97 €

Sous-total travaux	20.360.255,30 €
Autres acquisitions directes	557.708,36 €
Immobilisations incorporelles	
Développements	1.428.753,39 €
En cours au 01-01-2025	-229.596,78 €
En cours au 31-12-2025	286.631,33 €
Sous-total développements logiciels et actifs IT	1.485.787,94 €
Autres acquisitions directes	0,00 €
Dépenses d'investissements 2025	22.403.751,60 €
Dont financées sur fonds de tiers	3.541.924,45 €

E. Réductions de valeur

Sur l'exercice 2025, les réductions de valeur sur créances commerciales enregistrent une décote de 717 mille EUR. Celle-ci est due d'une part à l'ajustement de la réduction de valeur imposée par le Code de l'eau (- 722 mille EUR) et d'autre part à la réduction de valeur pratiquée sur la facturation de nos actes techniques (+ 5 mille EUR).

F. Provisions

Les mouvements de provisions de l'exercice 2025 se traduisent par une diminution nette de 0,551 million d'EUR, résultant de la différence entre les dotations et les utilisations et reprises de l'exercice :

- Les dotations s'élèvent à 2,097 millions d'EUR et se ventilent comme suit :
 - o 1,286 million d'EUR de provision pour les obligations sociales vis-à-vis des agents statutaires ;
 - o 0,811 million d'EUR de provision pour le Fonds Social de l'Eau ;
- des utilisations et reprises atteignent quant à elles 2,648 millions d'EUR, dont :
 - o 1,232 million d'EUR d'utilisation de la provision pour les obligations sociales vis-à-vis des agents statutaires ;
 - o 0,749 million d'EUR d'utilisation des provisions pour le Fonds Social de l'Eau ;
 - o 0,433 million d'EUR de reprise de provision pour remplacement des compteurs vétustes ;
 - o 0,154 million d'EUR de reprise de provision pour remplacement des compteurs Box.

G. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1,492 million d'EUR, dont 0,612 million d'EUR présentent un caractère non récurrent.

Autres charges d'exploitation	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Moins-values et abandons sur créances commerciales	1,536 MEUR	0,629 MEUR	0,907 MEUR
Taxes diverses d'exploitation	0,040 MEUR	0,049 MEUR	-0,009 MEUR
Frais de gestion et droits de tirage sur F.S.E.	0,746 MEUR	0,734 MEUR	0,012 MEUR
T.V.A. non déductible & procès-verbaux	0,016 MEUR	0,017 MEUR	-0,001 MEUR
Charges d'exploitation non récurrentes	0,612 MEUR	0,063 MEUR	0,549 MEUR
Total	2,950 MEUR	1,492 MEUR	1,458 MEUR

Comparées à l'exercice précédent, ces charges augmentent de 1,458 million d'EUR principalement en raison d'un accroissement des abandons et moins-values sur créances commerciales, notamment lié au soulèvement d'office de la prescription par les Tribunaux.

2.3. Résultat financier

Le résultat financier est bénéficiaire de 501 mille EUR. En comparaison de l'exercice 2024, il diminue de 23,024 millions d'EUR.

Les principaux faits financiers de 2025 sont :

- la hausse de 172 mille EUR du dividende perçu de la société Network Research Belgium (N.R.B.) (365 mille EUR en 2025 contre 193 mille EUR en 2024) ;
- la baisse des intérêts perçus sur la trésorerie de 127 mille EUR (baisse des taux) ;
- la hausse de 98 mille EUR des amortissements sur subsides en capital ;
- la baisse de 107 mille EUR de la charge d'intérêts sur l'emprunt B.E.I. ;
- la reprise du solde des réductions de valeur enregistrées sur les placements à concurrence de 45 mille EUR.

A. Produits financiers

Les produits financiers de l'exercice 2025 s'élèvent à 1,806 million d'EUR et se répartissent comme suit :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Revenus d'actions (Dividendes)	0,384 MEUR	0,200 MEUR	0,184 MEUR
Intérêts sur placements et valeurs disponibles	0,206 MEUR	0,333 MEUR	-0,127 MEUR
Amortissement des subsides en capital	1,216 MEUR	1,118 MEUR	0,098 MEUR
Plus-value sur réalisation d'actifs financiers	0,000 MEUR	23,212 MEUR	-23,212 MEUR
Total	1,806 MEUR	24,863 MEUR	-23,057 MEUR

B. Charges financières

Les charges financières de 2025 s'élèvent à 1,305 million d'EUR et se ventilent comme suit :

	Ex. 2025	Ex. 2024	Variation
Intérêts sur les emprunts B.E.I.	1,350 MEUR	1,457 MEUR	-0,107 MEUR
Reprise de réduction de valeur sur actifs circulants	-0,045 MEUR	-0,123 MEUR	0,078 MEUR
Charges financières diverses	0,000 MEUR	0,004 MEUR	-0,004 MEUR
Total	1,305 MEUR	1,338 MEUR	-0,033 MEUR

2.4. Impôts

La charge fiscale de l'exercice s'élève à 355 mille EUR, elle est constituée :

- du précompte mobilier retenu sur les dividendes perçus pour 117 mille EUR ;
- du précompte mobilier retenu sur le produit des placements et valeurs disponibles pour 60 mille EUR ;
- de la charge fiscale estimée à l'IPM pour l'exercice d'imposition 2025 (bilan 2024) pour 178 mille EUR.

2.5. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2025 se solde par un bénéfice de 4,466 millions d'EUR, venant de 36,288 millions d'EUR un an plus tôt, soit une variation à la baisse de 31,822 millions EUR.

Après affectation de 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale (0,223 million d'EUR), le solde (4,243 millions d'EUR) est alloué au bénéfice à reporter, portant celui-ci à 50,123 millions d'EUR.

Affectations et prélèvements

• Bénéfice de l'exercice à affecter	4,466 MEUR
• Bénéfice reporté de l'exercice précédent	<u>45,880 MEUR</u>
Bénéfice à affecter	50,346 MEUR
• Affectation à la réserve légale	0,223 MEUR
• Bénéfice à reporter	50,123 MEUR

II Principaux risques et incertitudes

L'intercommunale demeure exposée à plusieurs risques et incertitudes susceptibles d'influencer son activité et son développement futur.

En premier lieu, la CILE est confrontée à un risque de soutenabilité financière dans un modèle économique où les recettes dépendent principalement de la vente d'eau, alors que les charges d'exploitation et d'investissement demeurent orientées à la hausse. Cette situation est accentuée par l'évolution du coût de l'énergie, des matières premières, des prestations extérieures, des produits de traitement et des marchés publics, ainsi que par l'incidence des mécanismes de révision de prix.

En deuxième lieu, l'intercommunale reste exposée aux incertitudes affectant les volumes consommés, tant domestiques que non domestiques, ainsi qu'au vieillissement de certaines infrastructures, lequel peut impacter le rendement des réseaux, la continuité du service, les besoins de maintenance et la capacité de renouvellement patrimonial.

En troisième lieu, les obligations réglementaires et sanitaires se renforcent, en particulier en matière de qualité de l'eau, de suppression des raccordements en plomb, de surveillance des PFAS, nitrates, pesticides et métabolites, ainsi que de mise en œuvre des plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau. Ces exigences peuvent nécessiter des investissements et des coûts d'exploitation supplémentaires.

En quatrième lieu, les changements climatiques constituent un facteur d'incertitude majeur, tant par la multiplication des périodes de sécheresse pouvant affecter la disponibilité de la ressource que par la survenance d'épisodes pluvieux intenses susceptibles de dégrader la qualité des eaux brutes et d'accroître les besoins de traitement.

En cinquième lieu, en tant qu'opérateur d'un service essentiel, la CILE est exposée aux risques liés à la cybersécurité, à la résilience de ses infrastructures critiques et à la continuité de ses systèmes d'information et de télégestion.

En sixième lieu, dans un contexte socio-économique plus incertain, la CILE demeure exposée à un risque d'augmentation des impayés et de l'irrecouvrable. Ce risque pourrait être renforcé par l'évolution de la situation sociale de certains ménages, notamment à la suite de la réforme fédérale limitant dans le temps certaines allocations de chômage et réduisant la durée des allocations d'insertion. Pour certains usagers, la diminution ou la perte de revenus de remplacement peut accroître les difficultés de paiement des factures d'eau et peser sur les délais de recouvrement, les plans d'apurement et, à terme, le niveau des créances irrécouvrables.

Enfin, le contexte géopolitique international, notamment au Moyen-Orient, peut avoir des effets indirects sur l'activité de la CILE par le biais d'une volatilité accrue des marchés de l'énergie, de tensions sur certaines chaînes d'approvisionnement et d'un renchérissement de certains équipements ou intrants nécessaires à l'exploitation.

La CILE suit l'ensemble de ces risques de manière continue et adapte ses plans d'investissement, ses mesures d'optimisation, ses politiques de sécurité et ses coopérations sectorielles afin d'en limiter l'impact.

III Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'Intercommunale

Néant

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant

VI Succursales

Néant

VII Utilisation des instruments financiers

Néant

VIII Divers

Néant



Ingrid GABRIEL
Directrice générale



Thomas CIALONE,
Président